# Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)

## Synthèse de l'offre

**Employeur :** MAIRIE DE GAGNAC SUR GARONNE
Hôtel de ville
31150Gagnac sur garonne

Gagnac-sur-Garonne est une commune de plus de 3 000 habitants en pleine expansion qui préserve son esprit de village.

**Grade :** Adjoint technique territorial

**Référence :** O031201000127492

**Date de dépôt de l'offre :** 02/10/2020

**Type d'emploi :** Emploi temporaire

**Durée de la mission :** 6 mois

**Temps de travail :** Non Complet

**Durée :** 28h00

**Nombre de postes :** 1

**Poste à pourvoir le :** Dès que possible

**Date limite de candidature :** 30/11/2020

**Service d'affectation :** Service technique

## Lieu de travail :

**Lieu de travail :** Hôtel de ville
31150 Gagnac sur garonne

## Détails de l'offre

**Grade(s) :** Adjoint technique territorial

**Famille de métier :** Architecture, bâtiment et logistique > Logistique et maintenance des moyens techniques

**Métier(s) :** Agent de services polyvalent en milieu rural
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural

**Descriptif de l'emploi :**
L'agent est chargé d'effectuer les différents travaux de maintenance et d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux. Il est également chargé de mettre en place le matériel nécessaire pour les festivités organisées sur le territoire de la commune.

**Profil demandé :**

-Travail seul, parfois au sein d'une équipe réduite
-Déplacements permanents sur les sites d'intervention
-Grande disponibilité
-Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service
-Activités soumises à une forte saisonnalité, à des pics d'activité liés aux conditions climatiques
-Port de vêtements professionnels adaptés
-Métier exposé à une pénibilité du travail : environnement sonore, port de charges, dangerosité des matériels et engins utilisés, produits dangereux et polluants, station debout prolongée, horaires irréguliers avec une forte amplitude journalière
-Contacts fréquents avec les élus
-Relations avec l'ensemble des agents de la commune et la/le secrétaire de mairie, le cas échéant avec la direction de l'EPCI
-Contacts directs et permanents avec la population : les associations, les administrés
-Relations avec d'autres administrations (services de l'État, conseil général…) et avec des prestataires externes : fournisseurs, artisans, entreprises, concessionnaires de réseaux

**Mission :**
1. Entretien et la maintenance des bâtiments communaux
- Effectuer les travaux courant se rapportant à l'entretien des bâtiments et équipements : maçonnerie, plâtrerie, dallage, soudures, carrelage...) et réaliser de petits travaux en Placoplatre notamment
- Effectuer les réparations de 1er ordre : changer les ampoules, maçonnerie, peinture, plomberie, électricité, chauffage, mécanique de 1er ordre
- Réaliser les petits travaux de serrurerie et menuiserie
- Maintenance courante de l'outillage : assurer la maintenance courante et l'entretien du matériel
- Faire l'entretien des peintures intérieur et extérieur des différents locaux municipaux
- Diagnostiquer une panne sur une installation et en alerter son responsable de service
- Entretenir et dépanner une installation électrique (éclairage, ventilation...),
- Réparer ou remplacer les poignées, vitres, volets roulants
- Réaliser les états des lieux des salles
- Tenir à jour les registres d'intervention dans les bâtiments
- En charge du maintien en état de propreté et de fonctionnement ainsi que de l'inventaire du local technique.

2. Gestion des espaces verts :
- Animer le travail d'équipe et participer au planning avec le DST. L'agent est force de proposition sur le développement de cette mission
- Maintenance courante de l'outillage : assurer la maintenance courante et l'entretien du matériel
- Tondre les espaces verts de la commune
- Assurer le fleurissement de la commune : planter les fleurs dès réception et en assurer l'arrosage
- Désherber les espaces verts et les voies publiques
- Arroser les espaces verts selon un plan déterminé
- Tailler et élaguer les arbres et les haies
- Tonte et traçage du terrain de foot
- Détecter les agents parasites et réaliser les traitements phytosanitaires adéquats
3. Propreté / Cadre de vie / Voirie
- Animer le travail d'équipe et participer au planning avec le DST.
- Assurer la propreté du domaine communal (vidage des poubelles, sortie des poubelles selon le calendrier, ramassage des déchets sur la voie publique...)
- Surveiller et alerter de la présence de dépôts sauvages
- Repérer les dégâts occasionnés sur le domaine public communal, les travaux à entreprendre et remonter l'information au DST
- Effectuer les travaux d'intervention de premier niveau voirie (rebouchage, maçonnerie)
- Effectuer le salage des routes
- Déneiger les voies de circulation ainsi que les accès et trottoirs des services publics
- Organisation et installation des illuminations pour la période de Noël
- Assurer la sécurité des enfants lors des entrées/sorties des écoles, en cas d'absence de l'ASVP
4. Pour l'organisation des manifestations :
L'organisation des manifestations se fait en collaboration avec le secrétariat du service technique, situé à l'accueil de la mairie.

- Transporter et installer le matériel demandé par les organisateurs de la manifestation
- Monter le podium et les barnums
- Installation des tables et chaises

| | |
|---|---|
| **Contact et informations complémentaires :** | Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire dans les plus brefs délais |
| **Téléphone collectivité :** | 05 62 22 93 50 |
| **Adresse e-mail :** | dgs.mairie@gagnac-sur-garonne.fr |
| **Lien de publication :** | https://www.gagnac-sur-garonne.fr/ |

**Travailleurs handicapés :**
Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.